

## Comment construire le futur ? Quelle veille, quels outils et quels indicateurs pour quels tourisimes ? Quels scénarios pour l'avenir ?

**Jeudi 16 janvier 2020, de 09H00 à 17H30**

**Atout France – 200/216, rue Raymond Losserand - 75014 PARIS**  
(Métro : ligne 13 : station Porte de Vanves - Tramway 3a : station Porte de Vanves)

### Bulletin d'inscription à retourner au plus tard jeudi 9 janvier 2020

par courriel à [formations@atout-france.fr](mailto:formations@atout-france.fr)

1 <sup>er</sup> participant : nom et prénom : .....	
Fonction et organisme : .....	
Adresse complète : .....	
Courriel : .....	Téléphone : .....
Participera à la formation - Adhérent Atout France	<input type="checkbox"/> 665,00 € HT ( 798,00 € TTC)
- Non adhérent	<input type="checkbox"/> 885,00 € HT ( 1 062,00 € TTC)

2 <sup>e</sup> participant : nom et prénom : .....	
Fonction et organisme : .....	
Adresse complète : .....	
Courriel : .....	Téléphone : .....
Participera à la formation - Adhérent Atout France	<input type="checkbox"/> 665,00 € HT ( 798,00 € TTC)
- Non adhérent	<input type="checkbox"/> 885,00 € HT ( 1 062,00 € TTC)
<b>Montant total des inscriptions</b> .....	<b>X</b> .....
<b>€ HT</b>	<b>soit</b> .....
	<b>€ TTC</b>

*Votre inscription sera prise en compte à la condition que tous les champs ci-dessus soient complétés*

<b>Contacts inscription</b> Isabelle CHEVASSUT <a href="mailto:isabelle.chevassut@atout-france.fr">isabelle.chevassut@atout-france.fr</a>	01 42 96 74 39
Christelle LE ROY <a href="mailto:christelle.leroy@atout-france.fr">christelle.leroy@atout-france.fr</a>	01 42 96 74 62

Coordonnées de la structure à facturer, si différentes des coordonnées déjà indiquées plus haut.  
**Sans indication de votre part, la facture sera émise à l'attention de l'organisme dont les coordonnées figurent ci-dessus. Cette facture ne pourra alors EN AUCUN CAS être annulée et libellée à l'attention d'une autre structure.**

Organisme : .....	
Adresse : .....	
Code postal : .....	Ville : .....
N° de TVA intracommunautaire : .....	

**Conditions générales de vente : passée la date de jeudi 9 janvier 2020 et sans annulation écrite et datée de votre part, les frais de participation à cette journée sont dus. Votre règlement doit impérativement nous parvenir AVANT la manifestation. Dans le cas contraire, Atout France se réserve le droit de vous refuser l'accès le jour de l'événement. (Collectivités : l'inscription a valeur de service fait).**

Je m'engage à régler à l'ordre du **GIE ATOUT FRANCE** sur présentation d'une facture, la somme correspondant aux frais de participation du(es) inscrit(s) à la journée de travail.

Date

Signature

Cachet de l'organisme (obligatoire)